

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 9

Objet :

Vote Affectation de résultat 2021
Résidence du Lac

Date de convocation

1 avril 2022

Date d'affichage

1 avril 2022

Nombre de membres en
exercice :

Nombre de présents :

13

Nombre de votants :

13

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours en annulation devant le
Tribunal Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification ou de sa
publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux

Le 8 avril à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain
BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, M.
Jean Pierre ANGLAS, Mme Anne BENAICHE, Mme Nicole ROUMAT, Mme
Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine
VANCAUTER, Mme Emmanuelle ANTICH membres en exercice.

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme
Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Procuration :

Madame Marie-Laurence PUJOL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration le rapport
d'activité et l'ERRD de la résidence du Lac.

	Dépenses	Recettes
GR1	306 021.63 €	1 861 145 €
GR2	1 345 787.93 €	61 284.09 €
GR3	221 808.02 €	0 €
TOTAL	1 873 617.58 €	1 922 429.09 €
Equilibre compte de Résultat		+ 48 811.51

Le résultat comptable 2021 est donc de 48 811.51 euros. Monsieur le
Président, en accord avec Mme La Trésorière, L'ARS et le Département,
propose de l'affecter en totalité en RAN excédentaire (cpte 110)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Approuve l'ERRD 2021, le rapport d'activité ainsi que l'affectation de résultat
en RAN (CPTÉ 110) pour l'exercice 2021 de la Résidence du Lac.

- ADOPTÉE -

Le Président

T. DELBREIL

